

[Traduction]

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, le ministre n'a pas répondu à la question. Il n'a pas dit si ces constatations avaient été transmises au ministre du Travail en même temps que les résolutions de Son Honneur le juge, comme celle-ci le demandait.

Je poserai ma question supplémentaire au premier ministre. Étant donné que le ministre du Travail aurait déclaré qu'il ne savait pas quelle suite avait été donnée à ses recommandations, qu'il s'était contenté de les formuler, et compte tenu de la réponse que vient de nous donner le secrétaire d'État, il est manifeste que le ministre du Travail nous a induits en erreur, qu'il a sérieusement compromis la réputation de la Cour de citoyenneté et sapé le moral des juges de la Citoyenneté. Je demande donc au premier ministre s'il va prendre les mesures qui s'imposent, pour une fois, en demandant la démission du ministre du Travail.

Des voix: Bravo!

* * *

LE GRAIN

ON DEMANDE DES DISCUSSIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. En raison du temps que de nombreux députés des deux côtés de la Chambre ont consacré à des négociations avec nos homologues du Congrès américain, et comme on prévoit une baisse de 17 p. 100 des revenus agricoles par rapport à l'an dernier, le ministre est-il prêt à nous aider à organiser une réunion avec nos homologues américains au sujet des ventes de céréales, pour essayer de ne pas vendre au-dessous du prix de revient de nos agriculteurs comme nous le faisons maintenant, surtout que nos deux pays fournissent 70 p. 100 des exportations mondiales de céréales?

● (1425)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): J'ai étudié l'histoire de ces relations et j'ai constaté que, dans les négociations de cette nature, les représentants des gouvernements se sont toujours démarqués des parlementaires et des membres du Congrès. Par conséquent, ce que font les parlementaires ne dépend que d'eux. Tout ce que je peux dire, c'est que ce serait une excellente chose de perpétuer cette tradition. Des discussions de cette nature sont toujours utiles, mais par le passé on s'est rendu compte, je le répète, qu'il était préférable de ne pas confondre le gouvernement et les représentants élus.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FACILITER LES DISCUSSIONS PARLEMENTAIRES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. C'est là une proposition intéressante, mais le ministre sait que les députés ont beaucoup de mal à organiser ce genre de réunions, parce qu'ils ne disposent tout simplement pas des moyens voulus, surtout financiers. Le ministre nous permettrait-il au moins d'organiser une telle réunion par l'entremise des services de son ministère ou du ministère chargé de la Commission canadienne du blé, afin que nous puissions disposer des moyens financiers

Questions orales

nécessaires pour convoquer une telle réunion, ce qui est extrêmement important à l'heure actuelle, car les hauts fonctionnaires du gouvernement n'arrivent pas à conclure un tel accord?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne veux pas être grossier, mais des réunions de ce genre ont été tenues par le passé, ce qui prouve qu'on avait manifestement trouvé les moyens nécessaires. C'est ainsi qu'on a procédé dans le passé et qu'on pourrait le faire encore maintenant, mais je réfléchirai quand même à la question.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA TÉLÉDIFFUSION DE MESSAGES DE NOËL PAR LES DÉPUTÉS FÉDÉRAUX LIBÉRAUX DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Communications, s'il veut bien m'accorder son attention. Nous avons appris que depuis 24 heures, la société Radio-Canada a accordé du temps d'antenne et de production aux députés fédéraux libéraux de la province de Québec pour des messages de Noël télédiffusés. J'ai vérifié et je sais que les députés de l'opposition de Winnipeg, d'Edmonton ou de n'importe quelle autre région du Canada, n'ont pas eu un privilège analogue. Le député libéral de la province de Québec trouve cela amusant, à ce que je vois. Il rit. Je lui assure que les Canadiens n'aiment pas que l'on abuse de la sorte de Radio-Canada.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je n'ai pas terminé. Le producteur de la télévision a dit qu'une telle décision sectaire n'est pas normale pour Radio-Canada, ou du moins qu'elle ne l'était pas encore tout récemment. Voici par conséquent les deux questions que je voudrais poser au ministre: Qui a pris cette décision et le ministre peut-il faire immédiatement le nécessaire pour veiller à ce que les libéraux cessent de profiter de Radio-Canada à des fins sectaires?

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, je remercie l'honorable député de soulever la question, car elle témoigne encore une fois de son ignorance de la situation dans cette partie de la province de Québec. Le poste en cause à Matane était autrefois un poste privé qui avait la tradition d'offrir, comme plusieurs autres postes privés dans toutes les parties du Canada y compris les provinces de l'Ouest mentionnées par l'honorable député, du temps d'antenne aux députés pour qu'ils puissent offrir leurs meilleurs vœux annuels à leurs concitoyens qui vivent dans des régions, l'honorable député le soupçonne peut-être, immenses et éloignées. Quoi qu'il en soit il s'agissait encore cette année d'une initiative de la part des postes en cause d'inviter les députés à offrir leurs meilleurs vœux. Le président de la société Radio-Canada a discuté de cette question avec moi ce matin, et il semble bien que suite à ce nouvel examen de la situation, le président de la Société devra ou bien offrir les mêmes services à tous les députés de la Chambre ou bien alors contremander cette tradition qui avait débuté dans une partie de la province de Québec.